

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de surveillance

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Cafétéria Amis du Tremplin Inc	Numéro de permis 2021061	Date d'inspection Le 14 juin 2023	
Nom de l'établissement Halte Scolaire Le Tremplin 2		Numéro de téléphone (506) 252-2580	
Adresse 520 rue De L'Église Tracadie-Sheila NB E1X 1B1			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Sylvie Richardson		Titre du poste Mentor en assurance de la qualité	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

Commentaires généraux
Lors de ma surveillance en après-midi, le ratio enfants-personnel est maintenu. - L'établissement fournit une orientation positive aux enfants. - Le plan pour le choc anaphylactique ainsi que l'Épipen sont présents pour un enfant. À mon arrivé les enfants jouent tous à l'extérieur, par la suite sont entré et divisé en groupe pour les jeux au gym ou par station.

original signé par
Sylvie Richardson

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

14 juin 2023

Date

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date